

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Maitre d'œuvre : WELTHUNGERHILFE



Pour un monde sans

**APPEL D'OFFRES NATIONAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS MARCHES AVEC UNE CAPACITE
DE 56 TABLES DANS LE TERRITOIRE DE MAHAGI ET DJUGU, ET TROIS
BLOCS DE LATRINES A TROIS PORTES.**

Notre réf. : LOG MAH BN08-05-2024_COD1172-22

**Projets : « Amélioration des conditions socio-économiques et
renforcement de la résilience des ménages touchés par les conflits dans
les territoires de Mahagi et Djugu dans la province d'Ituri » Projet NEXUS**

**Cahier des Charges pour la consultation d'entreprises de construction ou
ONG**

**Construction de trois pavillons pour le marché avec une capacité de 56
places pour chacun, deux pavillons seront implantés dans le territoire
de MAHAGI, zone de santé de LOGO, village de ADISI et village de SIRO
et l'autre sera dans le territoire de DJUGU, zone de santé de RETHY,
village de KASARA PUGUTA dans chaque site de construction du pavillon
pour le marché on va aussi construire un bloc des latrines à trois portes.**

MAI 2024

Pour la Welthungerhilfe Mahagi le 03/05/2024



PREMIERE PARTIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres public N° Réf : LOG MAH BN08-05-2024_COD1172-22

Mahagi, le 08/05/2024

Madame, Monsieur

Welthungerhilfe a été fondée en 1962. Elle est aujourd'hui l'une des plus importantes organisations privées travaillant dans le domaine de la coopération au développement et l'aide humanitaire en Allemagne. Sans but lucratif, elle est apolitique et non confessionnelle. Les dons de la population représentent un fonds important pour notre travail en Afrique, Asie et Amérique.

En outre, Welthungerhilfe reçoit des subventions du Gouvernement Fédéral Allemand, de l'Union Européenne et de l'Organisation des Nations Unies.

Welthungerhilfe (ex - Agro Action Allemande), dans le cadre du projet COD 1172 – 22 « **Amélioration des conditions socio-économiques et renforcement de la résilience des ménages touchés par les conflits dans les territoires de Mahagi et Djugu dans la province d'Ituri** » visent à améliorer les conditions de vie de la population affectée par les conflits dans l'Est de la RDC.

A cet effet, Welthungerhilfe (ex - Agro Action Allemande) invite les soumissionnaires que ce marché intéresse à présenter une offre.

Soumissionnaires que ce marché intéresse à présenter une offre.

Le présent cahier des charges concerne :

Construction de trois pavillons pour le marché avec une capacité de 56 places pour chacun, deux pavillons seront implantés dans le territoire de MAHAGI, zone de sante de LOGO, village de ADISI et village de SIRO et l'autre sera dans le territoire de DJUGU, zone de sante de RETHY, village de KASARA PUGUTA dans chaque site de construction du pavillon pour le marché on va aussi construire un bloc des latrines à trois portes.

COORDONNEES GEOGRAPHIQUE DES MARCHES

ZONE DE SANTE	VILLAGE	COORD. GPS		
		ALTITUDE en m	LATITUDE NORD	LONGITUDE EST
LOGO	ADISI	2099	2,139611	30,898838
RETHY	KASARA PUGUTA	2093	2,115814	30,910384
LOGO	SIRO	2108	2,126023	30,923082

Welthungerhilfe/Agro Action
Allemande

Avenue La Corniche, N° 170
Quartier les Volcans
Commune de Goma
Ville de Goma, RDC
Tél. : +243 816
722 541/Coordination

Cellule Vungi n° 10
Quartier Vungi
Ville de Butembo, RDC
Tél. : +243 978143419

Avenue Irumu, n° 7,
Quartier Ngezi
Ville de Bunia, RDC
Tél. +243 999 196 660

Avenue du Remblais,
Quartier Mungote
Derrière la paroisse Saint
BARTHELEMIE
Cité de Kitshanga/Bashali
Mokoto
Territoire de Masisi
Tél. :
+243 850399410/Coordination

E-mail :
info.cod.goma@welthungerhilfe.de

Deutsche Welthungerhilfe e.V.
Friedrich-Ebert-Straße 1
D-53173 Bonn
Tel. +49-228-2288-0
Fax +49-228-2288-333
www.welthungerhilfe.de



Handwritten signature

Pour lequel l'ONGI WELTHUNGERHILFE lance un appel d'offre.

Sont admises à concourir, les entreprises de constructions et Organisations Non-Gouvernementales répondant aux critères du présent CCTP.2. Le dossier d'appel d'Offres sera consulté et retiré à n'importe quelle heure dans la plateforme E-tender.

3. Les offres devront être valides pendant une période de 90 jours/3 mois suivant la date limite de dépôt, dont le calendrier sera établi dans le portail Etender

N.B : L'offre qui ne sera pas soumise dans la plateforme E-tender ne sera pas prise en considération.

4. Une visite des lieux sera organisée le 29 MAI le lieu de départ est prévu au bureau de Welthungerhilfe à Mahagi.

Cela si les conditions sécuritaires sont favorables. Si non une autre date peut être proposée pour ces visites. D'où, les prestataires intéressés devront s'informer 24 heures avant si la date n'a pas changé.

NB : Les transports lors de visite des lieux sont à la charge du prestataire.



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Origine des fonds

La coopération allemande (**BMZ**) a financé un projet intitulé : amélioration des conditions socio-économiques et renforcement de la résilience des ménages touchés par les conflits dans les territoires de Mahagi et Djugu dans la province d'Ituri. Projet NEXUS. (**COD 1172**).

2. Désignation des travaux

Ces travaux comprennent la construction de :

a. Lot1 : Construction d'un hangar du marché de 56 places ; dont les activités sont :

- Installation du chantier ;
- Fouille de la fondation en moellon et semelle dans le respect du cahier de charges ;
- Construction de la fondation en moellons ;
- Chape d'égalisation $ep=3cm$;
- Longrine en BA en épingles d'épaisseur de 15cm ;
- Sous pavement en Béton taloche d'épaisseur 5cm ;
- Maçonnerie des murs en briques cuites épaisseur de 20cm ;
- Maçonnerie des supports des tables en briques cuites épaisseur de 10cm ;
- Béton armé pour la plateforme des tables épaisseur de 10cm ;
- Béton armé pour les colonnes ;
- Béton armé pour le chaînage supérieur (1ml*0,2m*0,2m) ;
- Maçonnerie en briques pour murs de comble ;
- Pose de la charpente en bois ;
- Pose des tôles BG28 de couleur rouge ;
- Crépissage intérieur et extérieur des murs et colonnes épaisseur 2cm ;
- Application de la peinture à huile 3 couches ;
- Pose des gouttières tout autour du pavillon ;
- Construction de la plateforme pour le réservoir de stockage de l'eau 150cm de diamètre ;
- Connexion du réservoir à la gouttière et mise en place du robinet ;
- Fixation de trois lampadaires dans la zone du marché ;
- Encre le Logo de WHH et Bailleurs pour la visibilité (durable)
- Faire le repli du chantier et aménagement final dans le respect des normes de l'art.

b. Lot2 : Construction d'un bloc des latrines à trois portes

- Fouille de la fosse ;
- Maçonnerie en moellon ;
- Béton dalle ;
- Construction de la cabine en planches et chevrons ;
- Couverture du toit par les tôles BG32 ;



- Mise en place des tuyaux de respiration ;
- Fixation des portes et verrous ;
- Application de la peinture ;
- Encre les logos de WHH et Bailleur.

3. Soumissionnaire admis :

Est admis à soumissionner toute entreprise de travaux publics et ONG ayant son siège au Nord-Kivu ou en Ituri disposant d'un bureau opérationnel dans cette province, dûment agréé professionnellement, et disposant de compétences véritables en matière de construction d'ouvrages de type comparable à ceux prévus au présent appel d'offre.

Le soumissionnaire joindra à l'offre les documents administratifs ci-après :

- Nouveau Registre de Commerce ou les copies notariées des statuts pour les ONG et Asbl ;
- Le numéro d'Identification Nationale ; **personnalité Juridique ou l'autorisation de fonctionnement provisoire** pour Les ONG locale et asbl ;
- Agrément du ministère des Travaux Publics & Entité Territorial pour les sociétés ;
- Attestation fiscale en cours de validité ou Récépissé valant accuse de réception de la déclaration et de l'attestation de paiement pour les trois derniers mois ;
- Notification numero d'impôt
- Références vérifiables de bonne exécution des travaux similaires avec d'autres ONGI ou bailleurs des fonds ;
- La référence des ressources humaines compétentes ayant beaucoup d'expérience et maîtrisant les normes hydrauliques en moindre détails

Ces documents sont indispensables à la qualification de l'offre et l'absence de l'un d'eux absence est éliminatoire.

4. Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée le 29 mai 2024 dans les villages ciblés pour le projet, cette visite sera accompagnée par un Ingénieur de WHH.

Un certificat de visite des lieux sera signé par les représentants des entreprises et la personne de WHH qui a accompagné la visite en présence des tous les entrepreneurs. Ce certificat devra être inclus dans le dossier de soumission de l'entrepreneur. L'entrepreneur en présentant son offre est censé connaître le site et les conditions de fournitures locales.

Les frais liés aux différents mouvements et préparation de l'offre de l'entrepreneur sont à sa charge ; Welthungerhilfe ne peut être Tenue responsable des frais engagés par de l'entrepreneur, même si son offre n'est pas retenue.

5. Composition de l'offre :

L'offre doit obligatoirement comprendre les pièces et les documents suivants :

- a) La lettre de soumission datée et signée,
- b) Le dossier « PROJET » qui sera remis au maître d'œuvre et comprendra :
 1. Des documents écrits, dont :
 - 1) Le planning définitif des travaux de construction et de la mission,
 - 2) Un bordereau des prix unitaires daté et signé,
 - 3) Un détail quantitatif-estimatif daté et signé.
- c) Les documents présentant les références des personnes qui seront engagées sur le chantier (chef de chantier, supervision, etc.),
- d) Les documents présentant les références de l'entreprise ou ONG en matière de travaux comparables et éventuellement celles des personnes qui dirigeront les travaux.
- e) Une note descriptive de la mise en œuvre (moyens disponibles), de l'organisation et du planning des travaux et des services qui lui sont liés (ces pièces datées et signées),
- f) L'attestation de visite des sites fournie en annexe.

6. Prix de l'offre :

Le marché couvrira l'ensemble des travaux, sur la base d'un bordereau des prix et du devis estimatif chiffré présenté par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire indiquera les prix unitaires en chiffres et en lettres et les totaux de toutes les rubriques figurant au bordereau des prix et au devis quantitatif-estimatif.

Les prix unitaires et les totaux établis en dollars, ne sont pas révisables. Le marché étant exempté d'impôts et taxes, les prix n'incluent pas l'ICA (Impôt sur le Chiffre d'Affaires).

7. Durée de validité de l'offre :

Les offres restent valides et les soumissionnaires se conforment à leur offre pendant la durée de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

8. Lieu et Date limite de la remise de l'offre

Les offres seront postées sur E-tender.

Aucune offre ne sera acceptée par WHH, si celle-ci n'a pas été postée sur la plateforme E-Tender (voir procédure d'enregistrement en annexe du mail).

Notez que, dépasser l'heure et la date limite de soumission tel qu'affiché dans la plateforme, aucune offre n'accepte d'être joint.

9. Examen des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la WELTHUNGERHILFE vérifie que chaque offre a été dûment signée et que l'offre est conforme pour l'essentiel aux exigences administratives fixées par le CCTP (points 3 du présent chapitre).



Ce n'est qu'à partir du moment où elle est déclarée conforme en termes administratifs que l'offre peut être examinée dans sa configuration technique et financière.

10. Critères de sélection

Pour cette offre, les critères techniques de sélection suivants seront examinés :

- La présentation du dossier PROJET ;
- Compétence des responsables et chefs de chantier,
- Expérience comparable de l'entreprise,
- Pertinence de la méthodologie et planning des travaux sur chantier et la mise en œuvre,
- Cohérence entre les prix unitaires et les prix totaux des offres.

11. Attribution du marché :

Les offres évaluées et comparées sont ensuite classées par : proposition financière 40% + proposition technique 60% = note 100%. Sous réserve des dispositions de la clause 14 du présent chapitre, la WELTHUNGERHILFE attribue le marché au soumissionnaire dont elle estime l'offre conforme pour l'essentiel aux documents d'appel d'offres, à condition que l'on ait déterminé que le soumissionnaire répond aux conditions administratives stipulées au présent chapitre (points 3 et 5).

12. Droit de la WELTHUNGERHILFE d'accepter ou de rejeter l'une quelconque des offres ou l'ensemble des offres :

La WELTHUNGERHILFE se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres avant l'attribution du marché, sans recours de responsabilité quelconque vis à vis du ou des soumissionnaires concernés, et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

13. Notification de l'attribution du marché :

Avant que n'expire le délai de validité des offres, la WELTHUNGERHILFE notifiera par porteur spécial au soumissionnaire retenu qu'il est déclaré adjudicataire provisoire.

Cette lettre d'acceptation indiquera le montant que la WELTHUNGERHILFE paiera à l'entrepreneur au titre de l'exécution et l'achèvement des travaux, ainsi que les modalités de ces paiements. Après réception de cette lettre d'acceptation, l'attributaire doit répondre à WELTHUNGERHILFE dans les deux jours, qu'il y est favorable.

Dès lors il est procédé :

- à la signature du contrat
- à l'information des autres soumissionnaires que leur offre n'a pas été retenue.



Si le soumissionnaire ne répond pas favorablement à la lettre d'acceptation dans les délais indiqués, la WELTHUNGERHILFE procède à l'annulation de l'attribution, par notification par porteur spécial.

Le soumissionnaire classé deuxième est alors informé de l'attribution du marché, selon la procédure indiquée qui vient d'être décrite et selon la même réserve de garantie.

14. Signature du marché :

La WELTHUNGERHILFE envoie à l'attributaire du marché, le contrat correspondant dès lors que la lettre d'acceptation est reçue. L'attributaire doit signer dans le jour qui suit la réception.

15. Modalités de paiement du marché :

Pour WHH, le paiement du marché est effectué par tranches successives d'avance, de la manière suivante :

- La première tranche de 30% du contrat sera accordée au prestataire dès la signature du contrat.
- La deuxième tranche de 30% sera décaissée après exécution de 60% des travaux, avec présentation d'un rapport d'avancement des travaux qui sera validé par le superviseur de travaux de WHH ;
- La troisième tranche de 30% sera décaissée à l'achèvement des travaux décrits dans cet appel d'offre avec présentation du PV de réception provisoire et un rapport d'avancement qui sera valide par le superviseur des travaux de WHH ;
- La quatrième et dernière tranche de 10% sera retenue comme garantie et qui sera payée 30 jours après la remise définitive des travaux, Avec présentation du rapport d'achèvement des travaux qui sera valide par le superviseur des travaux de WHH et le PV de réception définitive.

Veuillez mettre les coordonnées bancaires de votre organisation :

- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Numéro de compte (23 chiffres) : _____

Intitulé du compte : _____

Titulaire du compte : _____

Nom de la banque : _____

Swift code si possible : _____

16. Garantie après exécution

Pendant la période entre la réception provisoire et la réception définitive, le prestataire continue d'assumer toutes ses responsabilités même pour les vices apparents non signalés à la réception provisoire.

Pendant cette période de garantie, le prestataire devra procéder à toute réparation à ses frais, s'il est démontré que le dommage constaté relève de la mauvaise exécution des travaux (malfaçons ou emploi d'un matériau de qualité défectueuse). Si à la fin de cette période de garantie les travaux sont jugés recevables après validation de la qualité et la conformité des



ouvrages par le client, celui-ci dresse le Procès-verbal de réception définitive des travaux et le fait signer contradictoirement avec le prestataire et les autorités locales.

Le paiement de la tranche suivante est déclenché par un rapport de l'évolution des chantiers qui atteste de l'effectivité des travaux, niveau de la livraison et de la consommation des matériaux sur le chantier effectué par l'ingénieur WHH. Les retenues sont opérées d'office sur les sommes dues à l'entrepreneur. Un taux de consommation de 60% de la tranche d'avance, évalué sur justificatif présenté dans le rapport est nécessaire pour déclencher le paiement suivant.

Avant de passer à une étape, les ingénieurs de WHH devront valider, les matériels et matériaux fournis par le prestataire pour le suivi de la qualité et de conformité, à travers un rapport d'état d'avancement des travaux et de conformité des matériels et matériaux utilisés

A. CONDITIONS GENERALES DU MARCHE DES TRAVAUX DES CONSTRUCTIONS

Article 1 : Objectif du marché

Le présent marché a pour objet : Le présent cahier des charges concerne les :

- ✓ **LOT 1 : Construction de trois pavillons de marche pour 56 places chacun :**
- ✓ **LOT 2 : Construction de trois blocs de latrines de 3 portes chacun :**

Dans la zone de sante de RETHY dans le territoire de DJUGU et dans la zone de santé de LOGO, Territoire de MAHAGI, en Province de l'ITURI.

Article 2 : Responsabilités

Le Bailleur de fonds est BMZ

La Welthungerhilfe est le maitre d'ouvrage délégué.

Article 3 : Nature du marché

Le marché est exécuté par une ou deux entreprises ou ONG.

L'entreprise constitue un marché à bordereau de prix fixes. Le montant de l'offre sera obligatoirement calculé sur base des quantités du bordereau annexé au présent cahier spécial des charges.

L'entrepreneur est censé comprendre parfaitement les indications des plans et les spécifications du cahier spécial des charges.

Après le dépôt des offres, aucune réclamation du chef d'erreur ne sera prise en compte.

Le fait de remettre l'offre implique que l'entrepreneur a reconnu que les travaux sont parfaitement exécutables.

Article 4 : Documents de l'entreprise

Le dossier « PROJET » après approbation du Maitre d'œuvre sera remis à l'entrepreneur adjudicataire. Il lui appartient de contrôler avant le début des travaux, la parfaite concordance des documents reçus avec la réalité du terrain. L'entrepreneur est tenu de communiquer à ses sous-traitants éventuels les documents indispensables à la bonne exécution des travaux qu'il leur a confiés. Tous les documents nécessaires concernant les détails d'exécution des travaux



et n'apparaissant pas au dossier joint au cahier des charges doivent être fournis par l'entrepreneur et soumis à l'approbation de Welthungerhilfe, avant toute exécution.

Article 5 : Modifications

WELTHUNGERHILFE se réserve le droit d'apporter les modifications, additions ou suppressions aux opérations prévues aux documents de l'entreprise. Ces modifications doivent faire l'objet d'accords écrits et signés par l'entrepreneur et la Welthungerhilfe, pour les décomptes en plus ou moins qui en résultent.

Article 6 : Responsabilité de l'Entreprise

L'entrepreneur sera responsable vis-à-vis du Maître d'œuvre de tous les travaux qui incomberont, tant ceux qu'il exécute lui-même que ceux qu'il fait exécuter par des sous-traitants. En conséquence, jusqu'à la réception provisoire, l'Entrepreneur veillera à la parfaite conservation de toutes les opérations.

L'Entrepreneur est également responsable pour les opérations qui concernent toutes dégradations résultant de vols ou intempéries et ce jusqu'à la réception provisoire. La responsabilité est fixée à un mois jusqu'à la réception définitive.

Article 7 : Correspondance

Toute correspondance (décomptes, factures, relevés de compte, etc...) sera adressée obligatoirement par l'Entrepreneur à Welthungerhilfe.

Article 8 : Délai d'exécution – Ordre d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux est fixé par l'Entrepreneur dans sa **soumission en jours ouvrables**. Le délai d'exécution commence après les travaux de lancement des chantiers.

Article 9 : Retenues pour retard

Par le dépôt de son offre, l'entrepreneur s'engage à respecter le délai renseigné dans son offre. Si son ouvrage ou partie d'ouvrage n'est pas terminé dans les délais, WELTHUNGERHILFE le signifiera par écrit à l'entrepreneur sans qu'il ait besoin de toute autre mise en demeure.

Les retenues pour retard sont appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Elles sont calculées par la formule ci-dessous :

$$R = a. M. n$$

Où R : est le montant des retenues à appliquer pour un retard de "n" jours.

M : est le montant de la soumission

n : est le nombre de jours ouvrables de retard

a : est égal à 1% ou 2% selon le panel

Les retenues sont opérées d'office sur les sommes dues à l'entrepreneur.

Article 10 : Sous-traitants

Les sous-traitants ne sont liés juridiquement qu'envers l'entrepreneur et n'ont de rapport qu'avec lui.

Article 11 : Journal des travaux

L'entrepreneur doit tenir un journal qui consigne les approvisionnements de matériaux, des métrés et quantités des travaux exécutés, le nombre d'ouvriers occupés avec les jours de travail,



toutes les modifications aux plans. Ce journal doit rester en permanence sur le chantier à la disposition de Welthungerhilfe et du représentant du bailleur de fonds.

Article 12 : Exécution des travaux

L'Entrepreneur doit en permanence se trouver sur le chantier pendant l'exécution des travaux qui lui sont confiés ou se faire représenter par un délégué agréé par Welthungerhilfe. WELTHUNGERHILFE se réserve le droit d'écarter du chantier tout délégué ou représentant de l'Entrepreneur jugé indésirable et cela sans avoir à donner de justification quelconque. Les opérations doivent être exécutées conformément aux prescriptions des documents de l'entreprise. Les matériaux à utiliser sont ceux prévus aux documents officiels.

Article 13 : Matériel sur chantier

L'Entrepreneur devra disposer sur le chantier le matériel nécessaire pour l'exécution complète et parfaite des opérations. Il évitera les encombrements du chantier. Il veillera également à ne pas gêner la circulation.

Article 14 : Vérification

Tous matériaux dans les travaux pourront être examinés par WELTHUNGERHILFE ou le responsable du suivi désigné par WELTHUNGERHILFE avant sa mise en œuvre et refusés si des défauts apparaissent ou s'ils ne correspondent pas aux spécifications des prescriptions techniques.

Article 15 : Travaux et matériaux non recevables

Les travaux qui ne sont pas exécutés conformément aux clauses et conditions des documents de l'entreprise seront, sur ordre du Maître d'œuvre démolis et reconstruits aux frais de l'entrepreneur.

A défaut pour l'Entrepreneur d'y satisfaire dans le délai imposé par la Welthungerhilfe, la carence sera constatée en présence de l'entrepreneur.

Article 16 : Décès ou faillite de l'Entrepreneur

En cas de décès ou faillite de l'entrepreneur au cours des travaux, le contrat est résilié de plein droit. Un état des opérations concernées sera dressé contradictoirement par WELTHUNGERHILFE et un représentant soit des héritiers de l'entrepreneur défunt, soit du curateur faillite et ce dans un délai de 15 jours au plus tard à dater du décès ou de la proclamation de la faillite.

En cas de faillite, WELTHUNGERHILFE se réserve le droit de mettre en charge de la masse créancière, tous les suppléments de dépenses nécessaires à l'achèvement des ouvrages tels que prévus aux documents de l'entreprise.

En cas de décès de l'Entrepreneur, WELTHUNGERHILFE se réserve le droit soit de confier la continuation des travaux à un ayant droit du défunt s'engageant solidairement soit de faire appel à un Entrepreneur de son choix.



Article 17 : Cas de force majeure

En cas de force majeure comme les intempéries, la recrudescence de la guerre, l'entrepreneur doit notifier à Welthungerhilfe dans les 5 jours afin de ne pas être victime d'éventuelles pénalités de retard

Tous les épidémies pandémies incluant le coronavirus sont considérés comme cas de Force majeure, un cas de force majeure inclus toutes événements graves, imprévisibles et irrésistibles qui se produisant en RDC empêchant les parties d'exécuter leurs obligations respectives. WHH ou le prestataire notifiera immédiatement par écrit l'autre partie du cas de force majeure en question.

Article 18 : Publicité

L'Entrepreneur devra mentionner expressément le soutien financier du bailleur de fonds dans tous les documents diffusés ou publiés ainsi que durant les événements organisés dans le cadre du projet.

De même, l'Entrepreneur s'engage à afficher visiblement sur le chantier l'objet du projet, accompagné des logos de WELTHUNGERHILFE. Les frais afférents à la publicité sont compris dans les prix unitaires du marché.

Article 19 : Révision de prix

Le marché est ferme et non révisable.

Article 20 : Travaux supplémentaires

En cas de travaux supplémentaires, les prix applicables sont les prix unitaires de la soumission, et les suppléments seront supportés par l'entrepreneur, qui a fait son devis en fonction des travaux à réaliser.

Article 21 : Réception des travaux

Lorsque les travaux sont achevés, l'entrepreneur les notifie par écrit à Welthungerhilfe, lequel procède dans les 10 jours au contrôle des ouvrages.

Si les travaux sont jugés recevables, WELTHUNGERHILFE rédige le procès-verbal de réception provisoire qu'il signe contradictoirement avec l'entrepreneur toutes reprenant les observations et réserves qui devront être corrigées pour la réception définitive.

Dans le cas contraire, il signifie, par écrit à l'entrepreneur les constatations qui montrent le refus de réception et fixe un délai pour la mise des ouvrages en état de réception provisoire.

Article 22 : Replis du chantier

L'Entrepreneur procédera à un repli complet du chantier en prenant le soin d'enlever tout gravats et laissant le chantier en état de propreté impeccable.

Article 23 : Réception définitive

Elle intervient TRENTE (30) jours après la réception provisoire par un contrôle des ouvrages sous la procédure d'office de Welthungerhilfe et du représentant du bailleur.

Pendant cette période de garantie, l'Entrepreneur continue d'assumer toutes ses responsabilités même pour les vices apparents non signalés à la réception provisoire. Si les travaux sont jugés recevables, WELTHUNGERHILFE dresse et fait signer contradictoirement



avec l'Entrepreneur, et le représentant du bailleur de fonds le procès-verbal de réception définitive.

Article 24 : Réclamation de l'Entrepreneur

Toute réclamation de l'Entrepreneur pour un fait qu'il croit pouvoir imputer à Welthungerhilfe doit être introduite par écrit endéans les 6 jours après la date à laquelle le fait s'est passé. L'entrepreneur précisera avec clarté le fait et son influence sur l'avancement et/ou le coût des travaux. Toute réclamation qui se réfère à des ordres verbaux reçus ne sera pas prise en considération.

Article 25 : Conditions d'appels d'offres

L'enregistrement sur la plateforme e-tender

Chaque soumissionnaire doit d'abord s'inscrire en tant que fournisseur dans le portail e-tender pour pouvoir participer à cet appel d'offres. Une fois inscrit, le fournisseur peut télécharger tous les documents et répondre à toutes les questions qui se trouvent dans le portail e-tender.

Les soumissions doivent préciser tous les détails, selon le texte d'appel d'offres, le cas échéant le format de l'annexe II peut être utilisé, signé et tamponné comme formulaire d'offre. Les soumissionnaires sont vivement conseillés de fournir les références récentes (de moins de 2 ans) dans des marchés similaires. Les fournisseurs qui ne recevront pas de rétroaction écrite avant Juillet 2024 devront considérer que leur offre n'a pas abouti.

Welthungerhilfe (ex- Agro Action Allemande)

N° Réf : LOG MAH BN08-05-2024_COD1172-22

En cas de questions sur le dépôt des dossiers sur e-tender, veuillez contacter Mr Jacques Bizimungu à l'adresse e-mail : JEANJACQUES.KALENDA@welthungerhilfe.de et au numéro +243 998 497 436/ +243 820 025 325. Juste pour les clarifications concernant l'utilisation du portail E tender dont le lien est : <https://eu.eusupply.com/login.asp?B=Welthungerhilfe>

Toutes les questions en rapport avec l'offre ne seront seulement répondues qu'à travers le portail E tender dans sa partie **Messagerie** ou **Forum Questions – Réponses**.

N.B : L'offre est valable sans signature originale et seule la personne ou entreprise invitée après sélection des candidatures et signature d'un contrat pourra nous livrer les articles.

Fait à Mahagi, le 08 mai 2024

Welthungerhilfe (ex AAA)

Serges KATSHUMBANO

Chef de Projets



DEUXIEME PARTIE

Cahier des Charges pour la construction de trois pavillons pour trois marches de 56 places chacun et trois blocs de latrines de 3 portes chacun

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Chapitre I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux faisant l'objet des présents cahiers de prescriptions techniques portent sur la construction de trois marches de capacité de 56 places chacune et trois blocs latrines à trois portes chacun, dans la zone de santé de LOGO en territoire de MAHAGI et dans la zone de santé de RETHY en territoire de DJUGU.

Article 2 : INFORMATIONS PARTICULIERES

Avant la signature du contrat, l'entreprise ou l'ONG devra s'assurer, à ses frais de procéder aux visites des lieux selon le calendrier qui est disponible dans l'appel d'offre, de la nature et du volume des travaux décrits dans ce cahier des prescriptions techniques et la nature des actions ainsi que les quantités estimées correspondantes à chaque prix unitaire. Les dates de début et de la fin de chaque action élémentaire.

La réception des travaux sera prononcée à la fin de la période contractuelle, dans la mesure où les travaux seront, effectivement terminés.

Article 3 : PROGRAMME DES TRAVAUX

Dans le délai de 7 jours à partir de la réception de la notification de l'approbation du marché, l'Entreprise ou l'ONG devra soumettre à WHH son programme définitif des travaux en vue de son approbation.

Ce programme devra comprendre les pièces suivantes :

- Une note sur l'installation générale du chantier ;
- Un planning détaillé des travaux et du personnel ;
- Un état détaillé des matériels devant être utilisés sur le chantier.

Article 4 : CAHIER DE CHANTIER

L'Entreprise ou l'ONG pourra tenir à la disposition de WHH, outre les fiches techniques et les plans d'exécution, un cahier de chantier destiné à recevoir toutes les observations et remarques de WHH. Dans ce cahier de chantier (Fiche des attachements), l'entreprise devra inscrire, au jour le jour, tous les renseignements permettant de suivre l'avancement des travaux ; les rubriques à remplir seront déterminées par la WHH. Un cahier triplicata est nécessaire. L'original sera retiré par l'Ingénieur de WHH (après visa), le double laissé à l'Entreprise ou l'ONG et la souche restant en permanence sur le chantier



Article 5 : INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER

Les prestations et charges relatives à l'installation et repli du chantier incombent à l'Entreprise ou l'ONG. L'installation et le repli du chantier seront faits dans le respect de normes environnementales.

Article 6 : PRESCRIPTION RELATIVES A LA SIGNALISATION

En plus des dispositions rappelées dans les conditions générales de WHH, l'Entreprise ou l'ONG devra se conformer entièrement aux ordres de WHH en matière de signalisation de chantier.

Article 7 : FOURNITURE DE MATERIAUX

La fourniture de tous les matériaux destinés directement à l'exécution des travaux incombe entièrement à l'Entreprise ou l'ONG qui devra effectuer tous les approvisionnements et stockages nécessaires à la bonne marche des travaux. Il ne pourra ni dégager sa responsabilité du fait d'un défaut d'approvisionnement ou de rupture de stock, ni invoquer une défaillance des fournisseurs dont il a le libre choix. Dans le cas où le l'Ingénieur de WHH refuserait l'utilisation de tout ou partie de la fourniture en cours de livraison ou déjà emmagasinée, les lots correspondants devront être immédiatement retirés à la charge de l'Organisation.

Stockage : les matériaux sensibles comme le ciment et les planches approvisionnés sur chantier sont stockés dans des endroits à l'abri de l'humidité et du soleil, et dans un milieu sécuriser 24H/24H

Chapitre II. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES

0. QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX

Tous les matériaux employés doivent être de meilleure qualité et exempts de tous les défauts capables de compromettre la solidité, l'apparence, la durabilité, la performance ou la fonctionnalité des ouvrages.

Avant de les mettre en œuvre, l'entreprise fournira à l'agrément de l'Ingénieur de WHH, un échantillon des matériaux qu'il se propose de mettre en œuvre. Les matériaux réellement employés sur le chantier doivent être de même qualité et composition que les échantillons retenus et ces derniers ne peuvent être utiliser qu'après autorisation de l'ingénieur de WHH.

1. INSTALLATION DE CHANTIER

L'entreprise/ONG prend à sa charge toute démarche et frais pour l'aménagement avant les travaux d'une baraque constituant le bureau de chantier. L'Entreprise aura à sa charge la réalisation des installations des chantiers et leur entretien en cours d'exécution (accès, aires de stockage des matériaux et matériels, magasins, réserves d'eau etc...). Seront également supportés par l'entreprise, les travaux de remise en état des plates formes et terrains dont les dégradations seraient imputées au trafic du chantier et l'évacuation des débris vers la décharge publique.

- **Protection du chantier**

L'entreprise/ONG doit prévoir et rendre effective toutes les mesures de sécurité suivant les normes édictées par la protection du travail et cela durant toute la durée des travaux.

- **Fin des travaux**



Les travaux ne sont considérés comme achevés complètement qu'après le nettoyage du chantier et après que les ouvrages aient été mis en état d'être utilisés par leur destinataire. Les locaux qui ont servi au chantier sont mis en parfait état de propreté.

2. TERRASSEMENT

Les travaux préparatoires et terrassement général sont réalisés par l'entrepreneur. Les fouilles seront exécutées manuellement suivant les possibilités et précautions d'exécution qui s'imposent.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES SUR LES BETONS, MACONNERIES ET MORTIERS

1) Les agrégats et liants

➤ Ciment

Le ciment à utiliser est du type SIMBA de 50 Kg/sac

Toutes les précautions seront prises par l'entreprise/ONG pour s'assurer que les sacs de ciment ne contiennent pas de ciment reconditionné.

Le transport et le stockage des sacs devront être tels qu'ils ne soient ni endommagés, ni déchirés, ni mouillés.

Le sac de ciment ne doit pas avoir plus de 1% de son poids total qui est déjà en état solide.

➤ Eau

Elle doit être propre et non agressive.

➤ Sable

Le sable devra être propre et exempt d'impuretés, à défaut il sera lavé et tamisé.

➤ Gravier

Le gravier devra être propre et exempt d'impuretés, à défaut il sera lavé et tamisé.

Dans le cas des bétons non armés, la dimension maximum des agrégats ne devra pas excéder 80 mm. Dans le cas des bétons armés, elle sera ramenée à 25 mm.

➤ Tôles

Pour la couverture du hangar du marché il est recommandé l'utilisation des tôles BG 28, mais pour la couverture de la latrines l'utilisation des tôles BG32 est autorisée.

➤ Armatures

Ce sont des aciers à haute adhérence naturellement durs, à limite d'élasticité minimum garantie de 400 MPa. Tout soudage est interdit.

Le cintrage devra toujours être effectué à froid selon des rayons de cintrage qui ne doivent pas être trop réduits.

La distance des armatures du coffrage sera de 2,5 cm minimum (3 cm pour toute partie en contact avec le sol). Les armatures devront être mises dans un coffrage parfaitement propre.

➤ Les bois

Pour les coffrages des ouvrages en béton armé l'utilisation des planches dont l'épaisseur est supérieure à 2cm est obligatoire pour éviter la déformation du coffrage en cours de coulage du béton.



Les bois pour la charpente doivent être de qualité supérieure avec les madriers qui respectent les dimensions de 5cm d'épaisseur et 15cm de largeur et les chevrons doivent être de dimension de 5cm de largeur et 5cm d'épaisseur.

Pour la construction de la superstructure de la latrine les planches de bonne qualité sont recommandées

➤ Coffrages et parements

Les coffrages seront exécutés avec des planches dont l'épaisseur ne sera pas inférieure à 2 cm. Les coffrages doivent être stables et étanches pour protéger le béton de notre ouvrage de la perte en laitance lors du coulage.

Après décoffrage, les parements doivent être exempts de défauts. Tout ragréage à faire doit être agréé par l'ingénieur.

2) Types et dosages des bétons par m3

TYPE	DESIGNATION	CIMENT	SABLE	GRAVIER	CAILLOUX	BLOCS
Classe granulaire			0/5	5/25	25/100	100/250
A	Béton de propreté	150 Kg	400 litres	800 litres		
B	Béton ordinaire	300 Kg	400 litres	800 litres		
C	Béton cyclopéen 350 Kg	175 Kg	300 litres	200 litres		600 litres
D	Béton armé	350 Kg	400 litres	800 litres		
E	Mortier pour enduit	300 Kg	1200 litres			
F	Mortier pour maçonnerie	250kg	1200 litres			

QUANTIFICATION DES MATERIAUX POUR UN SAC DE CIMENT DE 50KG SELON DIFFERENT DOSAGE

TYPE	DESIGNATION	CIMENT	SABLE	GRAVIER	CAILLOUX	BLOCS
Classe granulaire			0/5	5/25	25/100	100/250
A	Béton de propreté	1 sac	6 b			
B	Béton ordinaire	1 sac	1 b	2,5 b		
C	Béton cyclopéen 350 Kg	1 sac	1,5 b	1 b		2 b
D	Béton armé	1 sac	1 b	2 b		
E	Mortier pour enduit	1 sac	2,5 b			
F	Mortier pour maçonnerie	1sac	3 b			

Une brouette type correspond à 60 litres

3. MACONNERIE

➤ Moellons

Ils proviendront de la carrière qui a des blocs de grès et seront taillés. Après la taille, les moellons devront être compacts, sans fissuration, à arêtes vives et avoir au moins les deux faces de pose parallèles. Ils sont utilisés pour les fondations des marches et les fosses des latrines.

➤ Briques cuites

Les maçonneries seront en briques cuites de dimensions (7cm de hauteur, 10cm de largeur et 18cm de longueur).

➤ Mise en œuvre



Pour les fondations des marches elles seront en maçonnerie en moellons et les dimensions sont : largeur 40cm, profondeur 50cm et la longueur c'est la linaire du bâtiment.

Pour les fosses des blocs des latrines auront une maçonnerie en moellon sur ses 50 premier centimètre de profondeur, les dimensions sont : largeur 40cm, profondeur 50cm et la longueur c'est la linaire de la fosse.

Les maçonneries en briques seront en briques cuites de dimensions (7cm de hauteur, 10cm de largeur et 18cm de longueur), avec un sable moyen

4. BETON

4.1 Béton simple

Le béton de propreté sera fait en béton simple dosé à 150 Kg de ciment par m3.

Ce béton sera réalisé au rang du sol dans les semelles isolées des colonnes sur 5 cm d'épaisseur pour éliminer le sable du terrain naturel

4.2 Béton armé

Les éléments en béton armés sont les semelles, les colonnes, les poutres, la dalle de tables qui sera ferraille avec les barres de 8mm de diamètre avec une maille de 10cm*10cm et pour le bloc des latrines la dalle seront dosé à 350 kg de ciment par m3.

La dalles pour la couverture de la fosse des toilettes est de 10 cm d'épaisseur, avec un ferrailage de 10cm*10cm de maille, dont les fers à béton ont Ø12mm.

les colonnes et poutres seront ferrillées avec les barres de 12mm de diamètre comme armature longitudinale et le barre de 6mm de diamètre comme barre transversales (étriers) avec un espacement de 15cm. L'enrobage minimum à respecter est de 2,5 cm.

5. ENDUIT/CREPISSAGE

Les enduits, dosés à 300 kg de ciment par m3 seront exécutés en deux passes : après un premier gobetage, une seconde passe sera exécutée par dressage. L'ensemble aura une épaisseur de 2cm.

Les enduits seront exécutés avec le plus grand soin, surtout au droit des arrêtes de maçonnerie et de béton. Le crépissage sera fait au chiffon d'une façon soigné.

6. PEINTURE et VISIBILITE

La peinture du bailleur sera appliquée à trois couches sur l'ouvrage, cette peinture doit être appliquée avec le plus grand soins en respectant les normes de l'art.

Les visibilitées seront encrées dans la couche du crépissage, mais aussi des écrits seront poses sur les poutres pour le marche et sur les murs de la latrines.

Généralités

Les peintures à employer seront d'une bonne marque et de toute première qualité, elles doivent être en huile. De différentes couleurs qui constitue le logo du bailleur et celui de WHH.



Qualités des peintures

L'attributaire doit joindre à sa disposition une notice indiquant la marque, la qualité et le mode d'emploi des produits proposés.

Si les produits sont acceptés, il ne sera plus question d'employer d'autres produits sur le chantier. Les produits employés sont livrés sur chantier dans leurs emballages d'origine et fermés. Aucun produit d'une autre marque, diluant ou autre, ne peut être stocké sur le chantier. Des prélèvements et analyses peuvent être prescrits, à la charge de l'organisation, vérifier la qualité des matériaux employés.

Mise en œuvre des produits

L'attributaire doit fournir l'ensemble de la mise en œuvre de la peinture à exécuter conformément aux règles en vigueur et aux prescriptions des fabricants des produits, sans pouvoir à ces points de vue considérer comme limitatives pour ces fournitures et leur mise en œuvre, les indications contenues dans le présent document et notamment sur la superposition des matériaux d'origine et/ou de qualités différentes.

Travaux préparatoires

Fourniture et livraison à pied d'œuvre des matériaux et produits nécessaires à l'exécution de cette prestation :

- Nettoyage des tâches au fur et à mesure des travaux.

Teinture et ton

Pour le choix de la nuance, l'entreprise présentera la carte de ses teintes courantes. Il échantillonne les teintes cassées jusqu'à la complète satisfaction de l'Ingénieur de WHH.

La mise au point de la nuance se fait exclusivement par le mélange des peintures préparées de même marque et déclarées miscibles par le fabricant ou par l'addition de pigments broyés en pâte portant la marque du fabricant de la peinture et déclarés par lui miscibles à cette peinture. L'addition de tout autre pigment ou colorant est interdite.

Garantie

L'Entreprise est tenue de décaper et de refaire à ses frais tout ouvrage ou partie de l'ouvrage qui présenterait dans un délai de deux (2) mois prenant cours à l'achèvement effectif des travaux de peinture l'un des défauts suivants : cloque, écaillage ou Pélage, fissuration jusqu'au support, altération prononcée de la teinte.

Il en est de même pour les peintures qui présentent avant la fin du troisième mois de leur mise en œuvre, un degré appréciable de farinage.

7. STOCKAGE D'EAU

Un réservoir de 1000l de capacité sera mise en place après préparation de la plateforme pour accueillir ce dernier, l'entreprise pourra s'assurer que ce réservoir est bien connecté sur le système de collecte des eaux de pluie qui sera aussi mise en place par l'entreprise et l'entreprise doit s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble de l'installation de la collecte à l'écoulement des eaux au robinet du réservoir.

8. ECLERAGE DU MARCHÉ

Trois lampadaires de très bonne qualité doivent être installés dans différents coins du marché pour assurer l'éclairage sur l'ensemble du site du marché.

9. NETTOYAGE DU CHANTIER



A la fin des travaux, l'entreprise est tenue de faire disparaître toutes les tâches de peinture ou de vernis et d'évacuer après nettoyage complet des vitres, sols, et l'ensemble du chantier, tout matériel qu'il a utilisé.

Chapitre III : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

A. Protection de l'environnement

L'entreprise est tenue de respecter les dispositions législatives et réglementaires environnementales en vigueur et les dispositions contractuelles du présent marché des travaux. Il assure pleinement et entièrement ses responsabilités quant au choix des actions à entreprendre.

Les sites d'emprise provisoire du chantier (installations de chantier, zone de dépôt, ct) feront l'objet de constat avant et après les travaux.

Ces sites seront nettoyés ou aménagés avant la réception des travaux.

L'entreprise assure le contrôle des pollutions et nuisances engendrées par les travaux. Il contrôle les risques sanitaires dus aux travaux pour son personnel, le personnel administratif, la population riveraine.

B. Identification et protection des zones sensibles

L'entreprise doit identifier et faire respecter par son personnel dès l'ouverture du chantier, les zones environnementales sensibles, à savoir :

- Zones habitées, champs, plantation, vergers, etc.... ;
- Lieux de culte, cimetières et tombes ;
- Points d'eau et cours d'eau ;
- Espaces naturels classés ;
- Équipements collectifs et zones habitées ;

C. Protection de la qualité des eaux

L'entreprise doit veiller à la protection des nappes souterraines d'eaux en contrôlant la profondeur du creusage de la fosse et la distance de la latrines par rapport aux points d'eau. Il prendra toutes les dispositions pour la protection du personnel et de l'environnement.

D. Protection des ressources humaines

L'entreprise doit maximiser l'emploi sur chantier de la main d'œuvre locale. Les mesures de sécurité et de santé seront prises par l'entreprise pour la protection de la main d'œuvre non qualifiée recrutée temporairement. L'entreprise prendra toutes les dispositions pour le règlement des conflits sociaux sur le chantier ou avec les populations riveraines de l'école. L'entreprise doit assurer le paiement régulier de la main d'œuvre. L'entreprise doit prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer l'impact environnemental des travaux exécutés.

E. Sensibilisation contre la COVID-19

L'entreprise doit sensibiliser tous les employés du chantier, permanents ou temporaires sur les mesures sanitaires contre la transmission de la COVID-19, la prévention du paludisme, du péril fécal et autres maladies d'origine hydrique.



Annexes :

- I. **Formulaire de déclaration des fournisseurs de Welthungerhilfe Devis détaillé des ouvrages**
- II. **La lettre de soumission**
- III. **Certificat de visites des Lieux**
- IV. **Plans des Ouvrages de référence**

ANNEXE I : Formulaire de déclaration des fournisseurs de Welthungerhilfe

Remarque : ce formulaire de déclaration des fournisseurs, qui inclut votre certification par signature, fait partie de la procédure de qualification de nos fournisseurs et prestataires de services. Ne pas remplir ce formulaire dans son intégralité vous expose à une disqualification de l'appel d'offres.

1. Informations sur le fournisseur

En signant la certification à la fin de ce formulaire de déclaration des fournisseurs, vous confirmez que toutes les informations des parties 1.1 et 1.2 ci-dessous sont exactes et complètes.

1.1 Informations relatives à votre entreprise

Veuillez fournir les informations suivantes relatives à votre entreprise et joindre une copie du document d'enregistrement légal de votre entreprise.

Nom de l'entreprise	
Forme juridique Si le fournisseur n'est pas une société enregistrée « non enregistrer ».	
Année de création	
Pays d'établissement	
Numéro de TVA ou d'enregistrement	
Coordonnées bancaires Indiquez le nom du titulaire du compte banque, l'IBAN, le code SWIFT et la devise	
Adresse physique, adresse email et site Web	
Contact du service marketing et du service client	
Services proposés par l'entreprise (liste l'entreprise)	
Autres informations	



1.2 Informations sur les cadres de la direction

Welthungerhilfe applique des normes morales élevées relatives à la conduite de ses employés, partenaires, fournisseurs et autres prestataires de services. Comme indiqué dans la partie 2.3 ci-dessous, une de ces normes concerne la condamnation du terrorisme et l'engagement qu'aucun fonds ou ressource ne sera utilisé pour soutenir les terroristes ou les activités terroristes d'aucune façon. Cette norme fait partie intégrante du fonctionnement de Welthungerhilfe. Nos bailleurs institutionnels et nos banques exigent également que nous contrôlions régulièrement nos fournisseurs et prestataires de services sur les listes de terroristes suspects connus.

Nous sommes donc tenus de recueillir certaines informations pertinentes relatives aux cadres de la direction pour chaque fournisseur. Nous demandons notamment des informations relatives à vos 4 principaux responsables (par exemple, les membres du comité exécutif, les cadres de la direction ou les chefs de service). En général, il s'agit des personnes figurant sur le justificatif d'enregistrement de votre entreprise. Si votre entreprise compte moins de 4 cadres, veuillez fournir leurs informations et nous en informer lors de la soumission du formulaire.

Les données recueillies ci-dessous seront utilisées uniquement à des fins de contrôle sur les listes de sanctions internationales librement accessibles et publiées sur Internet. Ces données seront protégées conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Si vous avez des questions concernant cette exigence ou sur la façon dont vos données seront traitées ou stockées, veuillez contacter votre interlocuteur-trice à Welthungerhilfe ou envoyer un e-mail à screening@welthungerhilfe.de.

Cadre de la direction n°1			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :
Cadre de la direction n°2			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID-Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			



Date de naissance	Date :	Mois:	Année :
Cadre de la direction n°3			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID-Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :
Cadre de la direction n°4			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :

2. Déclaration de politique de Welthungerhilfe

2.1 Welthungerhilfe soutient les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative de politiques stratégiques pour les organisations qui s'engagent à aligner leurs activités et leurs stratégies sur 10 principes universellement admis dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Droits de l'Homme

- Principe 1 : les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement admis ; et
- Principe 2 : garantir qu'elles ne participent pas à des violations des droits de l'homme.

Droits du travail

- Principe 3 : les entreprises soutiennent le droit d'association et travaillent efficacement en faveur du droit à la négociation collective ;
- Principe 4 : élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- Principe 5 : abolition effective du travail des enfants ;
- Principe 6 : élimination de toute discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle



Environnement

- Principe 7 : les entreprises doivent soutenir une approche préventive face aux environnements ;
- Principe 8 : les entreprises prennent des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe 9 : les entreprises favorisent le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe 10 : les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, l'extorsion et la corruption.

De plus amples informations sur le Pacte mondial des Nations Unies sont disponibles (dans une grande variété de langues) sur <https://www.unglobalcompact.org>

2.2 Welthungerhilfe adhère strictement à son propre code de conduite

Le code de conduite de Welthungerhilfe s'appuie sur les principes du Pacte mondial de l'ONU et fait partie intégrante de tout le travail de Welthungerhilfe. Tous les fournisseurs de Welthungerhilfe sont tenus de se conformer conformément aux valeurs de notre code de conduite, qui sont les suivantes :

- Respect des normes les plus strictes en matière de comportement personnel et professionnel
- Aucune activité religieuse ou politique au nom de Welthungerhilfe □ Pas de discrimination
- Responsabilité en matière de santé et de sécurité
- Pas de violence sexuelle
- Protection de l'enfance
- Gestion responsable des données et des informations personnelles
- Utilisation responsable des ressources
- Pas de soutien au terrorisme ou au blanchiment d'argent
- Pas de corruption
- Éviter les conflits d'intérêts
- Pas de consommation d'alcool ou de drogues lors du travail
- Le port d'armes est interdit
- Obligation de signaler toutes préoccupations, soupçons et toute prise de connaissance d'infraction au code de conduite

Le code de conduite complet est disponible à l'adresse suivante : <https://www.welthungerhilfe.org/fr/fr/us/transparency-and-quality/code-of-conduct/>

En signant ce formulaire de déclaration des fournisseurs, vous acceptez explicitement de respecter ces principes.

2.3 Welthungerhilfe (WHH) s'oppose à toutes formes de terrorisme et de blanchiment d'argent

WHH s'oppose à toutes formes de terrorisme et ne soutiendra, ne tolérera, ou n'encouragera jamais sciemment le terrorisme ou les activités de celles et ceux qui prennent part au terrorisme ou au blanchiment d'argent. Conformément aux directives du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Union européenne



Welthungerhilfe est fermement attachée à la lutte internationale contre le terrorisme et, en particulier, contre le financement du terrorisme. En vertu de ce principe, Welthungerhilfe compare ses fournisseurs et décideurs aux listes de terroristes connus et suspectés afin de s'assurer qu'aucun de ses fonds ou de ceux de ses donateurs n'est utilisé, directement ou indirectement, pour soutenir des individus ou des entités associés au terrorisme ou au blanchiment d'argent. En soumettant une offre, les fournisseurs et les prestataires de services acceptent par conséquent ce processus de contrôle, y compris l'obligation de fournir les informations requises pour effectuer ce contrôle (voir les parties 1.1 et 1.2 ci-dessus).

3. Déclaration des fournisseurs

Nous, _____ (nom de l'entreprise) affirmons par la présente que

- a) Toutes les informations présentées dans les parties 1.1 et 1.2 ci-dessus sont correctes et complètes ;
- b) Nous ne faisons pas l'objet de procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation judiciaire, et n'avons pas cessé nos activités commerciales et ne sommes pas dans une situation équivalente en vertu de procédures conformes aux dispositions légales nationales ;
- c) Nous ne faisons pas l'objet de sanctions suite à un jugement pénal contraignant pour des raisons relatives à notre fiabilité professionnelle ;
- d) Nous nous acquittons de notre obligation de payer les cotisations d'assurance sociale, les impôts et les prélèvements conformément aux dispositions légales de la juridiction dans laquelle se trouve notre bureau. De la juridiction du destinataire et de la juridiction où le contrat est exécuté ; nous assurons que nous respecterons la législation applicable et les normes communes en matière de salaires, de législation sociale de sécurité et de santé au travail ;
- e) Nous ne faisons pas l'objet d'une peine juridiquement contraignante pour cause de fraude, corruption ou participation à une organisation criminelle, ou tout autre acte enfreignant les intérêts financiers de toute autre personne physique ou morale ;
- f) Aucune violation grave d'un contrat en raison de non-exécution d'obligations contractuelles n'a été constatée dans le cadre d'un autre contrat ou dans le cadre d'un contrat attribué par un bailleur institutionnel du domaine de la coopération au développement, de l'aide humanitaire ou de tout autre secteur de financement public (ci-après dénommé bailleur de fonds public) ;
- g) Nous vous fournissons toutes les informations nécessaires pour participer à un appel d'offres, et toutes les informations soumises pour ce dernier sont exactes et complètes ;
- h) Concernant les contrats qui sont finalement payés sur les fonds d'un donateur institutionnel, nous n'avons pas été accusés de rupture de contrat en raison d'une violation flagrante de nos obligations contractuelles ;
- i) Nous n'avons pas été exclus par un bailleur de fonds public de sa liste de partenaires contractuels en raison de problèmes éthiques ;
- j) Dans le cas d'être choisi comme fournisseur pour un projet de Welthungerhilfe, nous assurons l'accès à Welthungerhilfe, à tout donateur institutionnel impliqué dans le projet, et aux auditeurs engagés par Welthungerhilfe ou un tel donateur institutionnel, qu'ils auront un accès raisonnable et sur demande à tous les documents commerciaux et comptables aux fins de contrôles et d'audits ;
- k) Nous respectons les droits sociaux fondamentaux et condamnons le travail des enfants ;
- l) Nous comprenons que Welthungerhilfe réalisera un contrôle pour s'assurer que ni notre entreprise ni aucun des quatre principaux cadres de la direction ne figurent sur les listes de terroristes connus ou présumés établies par nos bailleurs institutionnels ou par les gouvernements dont ils font partie ;
- m) Nous soutenons les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies ; et
- n) Nous agissons conformément aux valeurs du code de conduite de Welthungerhilfe.

Place, date

Nom, signature



Note : la déclaration suivante à signer par votre entreprise fait partie du processus de qualification pour fournisseurs.



I. Devis détaillé des ouvrages

LOT 1.1 POUR ADISI DANS LE LOGO : DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON D'UN MARCHE POUR 56 PLACES

DESIGNATIONS	UNITES	QUANTITES	PU en \$	PT en \$
COUT GLOBAL				
MAIN D' ŒUVRE				
TRANSPORT des materiaux				
TOTAL MATERIAUX				
Installation de chantier	ff	1		
Demolition, travaux preparatoires et assainissement final	ff	1		
FONDATION				
Fouille de la fondation	ff	1		
Construction en moellons (62m*0,4m*0,8m) dosage 250kg/m3	m3	18,8		
Chappe d'egalisation ep=3cm dosage de 250kg/m3	m3	0,7		
Longrine en BA en epaingles d'epaisseur de 15cm dosage 350kg/m3	m3	3,7		
Sous pavement en Beton taloche d'epaisseur 5cm dosage 300kg/m3	m3	10,5		
ELEVATION				
Maconnerie des murs en briques cuites epaisseur de 20cm dosage 250kg/m3	m3	12,0		
Maconnerie des supports des tables en briques cuites epaisseur de 10cm dosage 250kg/m3	m3	11,2		
Beton arme pour la plate forme des tables epaisseur de 10cm dosage 350kg/m3	m3	7,3		
Beton arme pour les collones (4m*0,2m*0,2m) dosage 350kg/m3	m3	3,8		



Beton arme pour le chainage superieur (1m*0,2m*0,2m) dosage 350kg/m3	m3	5,9		
Maconnerie en briques pour murs de comble dosage 250kg/m3	m3	5,0		
TOITURE				
Pose de la charpente en bois	m3	3		
Pose des toles BG28 de couleur rouge	m2	281,2		
FINISSAGE				
Crepissage interieur et exterieur des murs et colonnes epaisseur 2cm dosage 300kg/m3	m3	3,8		
Application de la peinture a huile 3 couches	m2	132,0		
COLLECTE ET STOCKAGE DE L'EAU				
Pose des goutiere tout au tour du pavillon	pc	1		
Construction de la plate forme pour le reservoir de stockage de l'eau 150cm de diametre dosage 250kg/m3	m3	2,1		
Connexion du reservoir a la goutiere et mise en place du robinet	pc	1		
ECLERAGE				
Fixation de troix lampadaires dans la zone du marche		3,0		

LOT 1.2 POUR KASARA PUGUTA DANS LE RETHY : DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON D'UN MARCHÉ POUR 56 PLACES

DESIGNATIONS	UNITES	QUANTITES	PU en \$	PT en \$
COUT GLOBAL				
MAIN D' ŒUVRE				
TRANSPORT des materiaux				
TOTAL MATERIAUX				
Installation de chantier	ff	1		
Démolition, travaux préparatoires et assainissement final	ff	1		



FONDATION			
Fouille de la fondation	ff	1	
Construction en moellons (62m*0,4m*0,8m) dosage 250kg/m3	m3	18,8	
Chappe d'egalisation ep=3cm dosage de 250kg/m3	m3	0,7	
Longrine en BA en epaingles d'epaisseur de 15cm dosage 350kg/m3	m3	3,7	
Sous pavement en Beton taloche d'epaisseur 5cm dosage 300kg/m3	m3	10,5	
ELEVATION			
Maconnerie des murs en briques cuites epaisseur de 20cm dosage 250kg/m3	m3	12,0	
Maconnerie des supports des tables en briques cuites epaisseur de 10cm dosage 250kg/m3	m3	11,2	
Beton arme pour la plate forme des tables epaisseur de 10cm dosage 350kg/m3	m3	7,3	
Beton arme pour les collones (4m*0,2m*0,2m) dosage 350kg/m3	m3	3,8	
Beton arme pour le chainage superieur (1m*0,2m*0,2m) dosage 350kg/m3	m3	5,9	
Maconnerie en briques pour murs de comble dosage 250kg/m3	m3	5,0	
TOITURE			
Pose de la charpente en bois	m3	3	
Pose des toles BG28 de couleur rouge	m2	281,2	
FINISSAGE			



Crepissage interieur et exterieur des murs et colonnes epaisseur 2cm dosage 300kg/m3	m3	3,8		
Application de la peinture a huile 3 couches	m2	132,0		
COLLECTE ET STOCKAGE DE L'EAU				
Pose des goutiere tout au tour du pavillon	pc	1		
Construction de la plate forme pour le reservoir de stockage de l'eau 150cm de diametre dosage 250kg/m3	m3	2,1		
Connexion du reservoir a la goutiere et mise en place du robinet	pc	1		
ECLERAGE				
Fixation de troix lampadaires dans la zone du marche		3,0		

LOT 1.3 POUR SIRO DANS LE LOGO : DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON D'UN MARCHE POUR 56 PLACES

DESIGNATIONS	UNITES	QUANTITES	PU en \$	PT en \$
COUT GLOBAL				
MAIN D' ŒUVRE				
TRANSPORT des materiaux				
TOTAL MATERIAUX				
Installation de chantier	ff	1		
Demolition, travaux preparatoires et assainissement final	ff	1		
FONDATION				
Fouille de la fondation	ff	1		
Construction en moellons (62m*0,4m*0,8m) dosage 250kg/m3	m3	18,8		
Chappe d'egalisation ep=3cm dosage de 250kg/m3	m3	0,7		
Longrine en BA en epaingles d'epaisseur de 15cm dosage 350kg/m3	m3	3,7		



Sous pavement en Beton taloche d'epaisseur 5cm dosage 300kg/m3	m3	10,5		
ELEVATION				
Maconnerie des murs en briques cuites epaisseur de 20cm dosage 250kg/m3	m3	12,0		
Maconnerie des supports des tables en briques cuites epaisseur de 10cm dosage 250kg/m3	m3	11,2		
Beton arme pour la plate forme des tables epaisseur de 10cm dosage 350kg/m3	m3	7,3		
Beton arme pour les collones (4m*0,2m*0,2m) dosage 350kg/m3	m3	3,8		
Beton arme pour le chainage superieur (1m*0,2m*0,2m) dosage 350kg/m3	m3	5,9		
Maconnerie en briques pour murs de comble dosage 250kg/m3	m3	5,0		
TOITURE				
Pose de la charpente en bois	m3	3		
Pose des toles BG28 de couleur rouge	m2	281,2		
FINISSAGE				
Crepissage interieur et exterieur des murs et colonnes epaisseur 2cm dosage 300kg/m3	m3	3,8		
Application de la peinture a huile 3 couches	m2	132,0		
COLLECTE ET STOCKAGE DE L'EAU				
Pose des goutiere tout au tour du pavillon	pc	1		



Construction de la plateforme pour le reservoir de stockage de l'eau 150cm de diametre dosage 250kg/m3	m3	2,1		
Connexion du reservoir a la goutiere et mise en place du robinet	pc	1		
ECLERAGE				
Fixation de troix lampadaires dans la zone du marche		3,0		

LOT 2.1 POUR ADISI DANS LE LOGO : DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINES A TROIS PORTES

No	Designation	Unite	Quantite	PU en \$ US	PT en \$ US
	Fouille de la fosse septique	m3	42,1		
	Total fouille fosse septique				
	maconerie en moellon	m3	2,88		
	moellons	m3	2,4		
	sable	m3	1,0		
	ciment	sac	5,2		
	eau	l	186,6		
	Total maconnerie en moellon				
	Beton dalle	m3	1,40		
	Sable	m3	1,0		
	Gravier (maille de ≤ 200mm)	m3	1,3		
	Ciment Gris	Sac	9,8		
	Armature ferrailage dalle barre φ12mm	barre	24,4		
	Fil a ligaturer	kg	5,0		
	Planches de coffrage (20*2,5*350)cm	pc	23,4		
	Madriers de coffrage (7*15*350)cm	pc	8,0		
	Pieds droit	pc	12,0		
	Clou de 8 cm	kg	5,0		
	Total dalle				
III	ELEVATION				
	Chevron (4m*0,05m*0,05m)	Pc	20,0		
	Clous de 10 cm	kg	10,0		
	Clou de 8 cm	kg	4,0		
	Tuyau de ventilation en PVC PN 6 de φ90mm	Pc	1,5		
	Te PVC PN 6 de de φ90mm	pc	3,0		
	Colle tangit	l	0,5		



	Planches des parois (20*2,5*350)cm	pc	40,0		
	Porte en bois prefabrique (70*180)cm	pc	3,0		
	Total Elevation				
IV	TOITURE				
	Tôle ondulée BG 32 de 3m	pc	6,0		
	Clou de tole	kg	3,0		
	Planche de rive en bois blanc de 25x2x400cm	pc	3,0		
	Visibilite	ff	1,0		
	Chevron (4m*0,05m*0,05m)	Pc	10,0		
	Madriers (7*15*350)cm	pc	3,0		
	Total toiture				
	Total des sous totaux				
	Main d'œuvre 20%				
	Transport 5%				
	Grand total				

LOT 2.2 POUR KASARA PUGUTA DANS LE RETHY : DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINES A TROIS PORTES

No	Designation	Unite	Quantite	PU en \$ US	PT en \$ US
	Fouille de la fosse septique	m3	42,1		
	Total fouille fosse septique				
	maconerie en moellon	m3	2,88		
	moellons	m3	2,4		
	sable	m3	1,0		
	ciment	sac	5,2		
	eau	l	186,6		
	Total maconnerie en moellon				
	Beton dalle	m3	1,40		
	Sable	m3	1,0		
	Gravier (maille de ≤ 200mm)	m3	1,3		
	Ciment Gris	Sac	9,8		
	Armature ferrailage dalle barre φ12mm	barre	24,4		
	Fil a ligaturer	kg	5,0		
	Planches de coffrage (20*2,5*350)cm	pc	23,4		
	Madriers de coffrage (7*15*350)cm	pc	8,0		
	Pieds droit	pc	12,0		
	Clou de 8 cm	kg	5,0		
	Total dalle				
III	ELEVATION				
	Chevron (4m*0,05m*0,05m)	Pc	20,0		



	Clous de 10 cm	kg	10,0		
	Clou de 8 cm	kg	4,0		
	Tuyau de ventilation en PVC PN 6 de ϕ 90mm	Pc	1,5		
	Te PVC PN 6 de de ϕ 90mm	pc	3,0		
	Colle tangit	l	0,5		
	Planches des parois (20*2,5*350)cm	pc	40,0		
	Porte en bois prefabrique (70*180)cm	pc	3,0		
	Total Elevation				
IV	TOITURE				
	Tôle ondulée BG 32 de 3m	pc	6,0		
	Clou de tole	kg	3,0		
	Planche de rive en bois blanc de 25x2x400cm	pc	3,0		
	Visibilite	ff	1,0		
	Chevron (4m*0,05m*0,05m)	Pc	10,0		
	Madriers (7*15*350)cm	pc	3,0		
	Total toiture				
	Total des sous totaux				
	Main d'œuvre 20%				
	Transport 5%				
	Grand total				

LOT 2.3 POUR SIRO DANS LE LOGO : DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINES A TROIS PORTES

No	Designation	Unite	Quantite	PU en \$ US	PT en \$ US
	Fouille de la fosse septique	m3	42,1		
	Total fouille fosse septique				
	maconerie en moellon	m3	2,88		
	moellons	m3	2,4		
	sable	m3	1,0		
	ciment	sac	5,2		
	eau	l	186,6		
	Total maconnerie en moellon				
	Beton dalle	m3	1,40		
	Sable	m3	1,0		
	Gravier (maille de \leq 200mm)	m3	1,3		
	Ciment Gris	Sac	9,8		
	Armature ferrailage dalle barre ϕ 12mm	barre	24,4		
	Fil a ligaturer	kg	5,0		
	Planches de coffrage (20*2,5*350)cm	pc	23,4		



	Madriers de coffrage (7*15*350)cm	pc	8,0		
	Pieds droit	pc	12,0		
	Clou de 8 cm	kg	5,0		
	Total dalle				
III	ELEVATION				
	Chevron (4m*0,05m*0,05m)	Pc	20,0		
	Clous de 10 cm	kg	10,0		
	Clou de 8 cm	kg	4,0		
	Tuyau de ventilation en PVC PN 6 de ϕ 90mm	Pc	1,5		
	Te PVC PN 6 de de ϕ 90mm	pc	3,0		
	Colle tangit	l	0,5		
	Planches des parois (20*2,5*350)cm	pc	40,0		
	Porte en bois prefabrique (70*180)cm	pc	3,0		
	Total Elevation				
IV	TOITURE				
	Tôle ondulée BG 32 de 3m	pc	6,0		
	Clou de tole	kg	3,0		
	Planche de rive en bois blanc de 25x2x400cm	pc	3,0		
	Visibilite	ff	1,0		
	Chevron (4m*0,05m*0,05m)	Pc	10,0		
	Madriers (7*15*350)cm	pc	3,0		
	Total toiture				
	Total des sous totaux				
	Main d'œuvre 20%				
	Transport 5%				
	Grand total				



II. LETTRE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné(e) (ons).....

Propose(ons) d'exécuter et d'achever les travaux de construction conformément aux dites conditions du marché, prescriptions, techniques, mémoire de travaux et additifs toutes remise déduite pour un montant total de (En lettre).

Dans le cas où la présente offre serait retenue, je (nous) (nous) m'engage(ons) envers Welthungerhilfe à livrer les travaux selon les modalités spécifiques dans les conditions particulières du présent appel d'offres.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux dans un délai de 7 jours après signature du contrat, sans poser des conditions préalables liées au paiement des avances ; et à achever l'ensemble des travaux faisant l'objet du Marché dans un délai dejours ouvrables.

Je (nous) déclare(ons) que cette offre reste valable pour nonante (90) jours à partir de la date fixée pour l'ouverture des offres.

Je (nous) déclare(ons) que vous n'êtes pas tenu de donner nécessairement une suite favorable aux offres que vous recevez.

Conformément aux instructions du présent Cahier Spécial des Charges, nous joignons à chaque exemplaire de notre soumission tous les éléments exigés.

Fait à.....le.....

(Signature et Cachet)

En qualité de

Autorisé à signer l'offre pour le compte de.....



III. CERTIFICAT DE VISITE DE LIEU (SITE)

Je soussigné(Noms et titre),
représentant l'entreprise, après avoir pris
connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offre n°.....,
relatif aux travaux **de construction de deux pavillons de marche et deux blocs des latrines
dans le territoire de DJUGU et MAHAGI**, avoir visité les lieux et recueillir les informations
nécessaires sur le site et, déclare avoir apprécié et sous ma responsabilité, la configuration du
terrain, et m'être rendu compte des difficultés particulières de l'exécution des travaux.

Je me sou mets et m'engage à exécuter lesdits travaux sur le site concerné sans aucune
réclamation relative aux obstacles que présentent les sites conformément aux dispositions
contractuelles et instructions techniques de Welthungerhilfe qui me seront donné pour la
bonne réalisation des travaux pour lesquels je présente mon offre.

En foi de quoi, le présent certificat de visite de lieux est établi pour valoir et servir ce que de
droit. Pour la Société

Pour la Logistique WHH

Nom et signature

Nom et signature

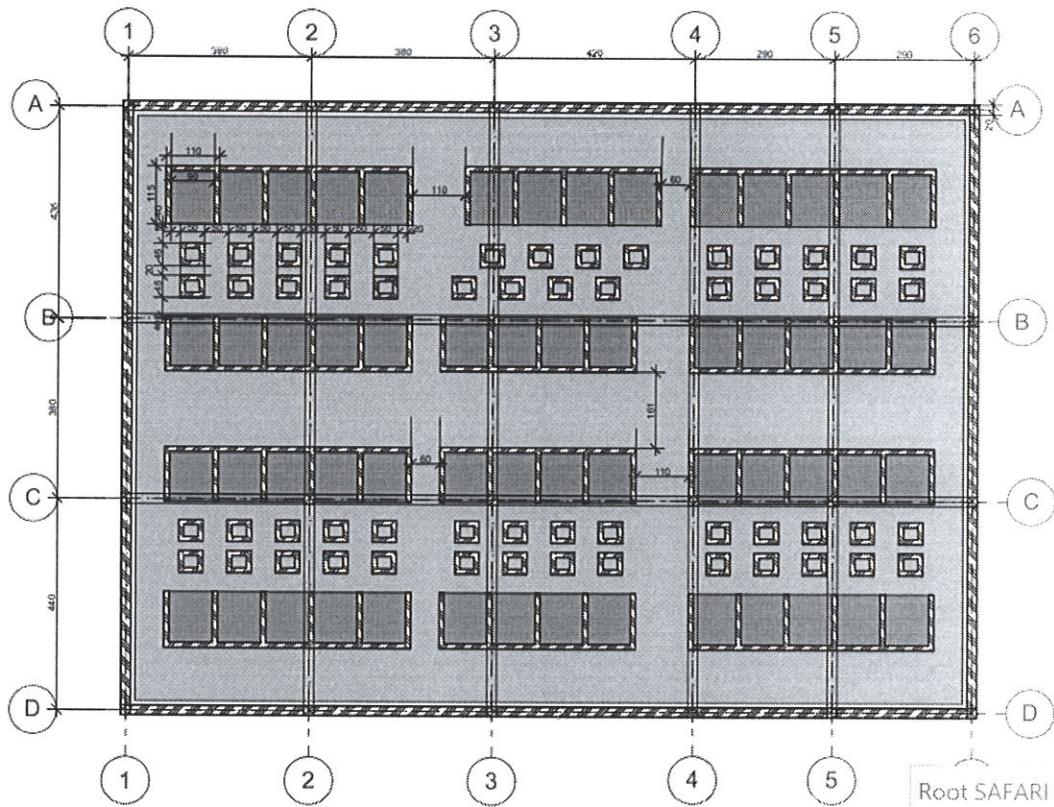
Date :

Date :



IV. PLAN DES OUVRAGES

VUE EN PLAN ELEVATION DU PAVILLON

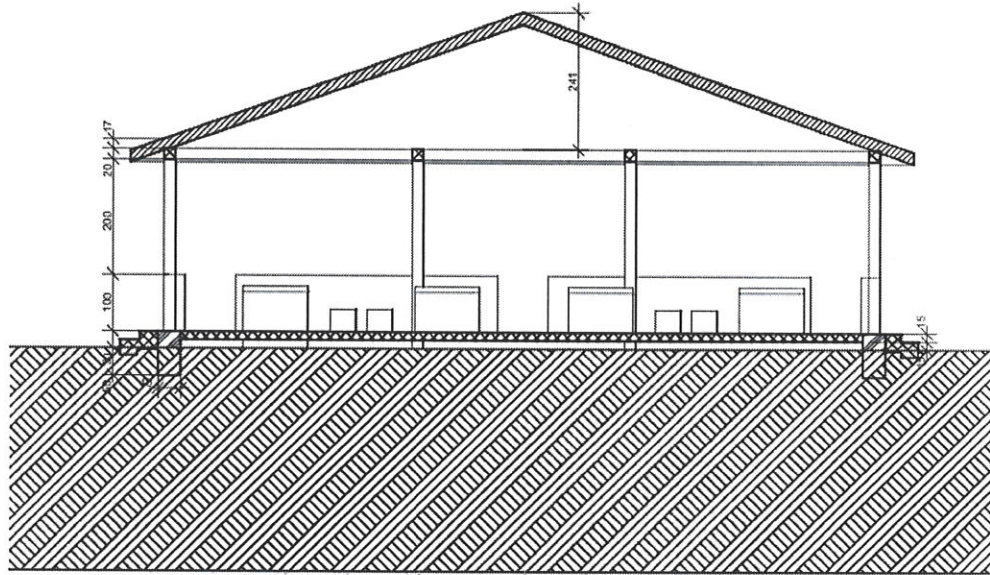


Root SAFARI MIRIMBA (RootSafari)

PLAN N°	WELT HUNGER HILFE	Vue en Plan Elevation	
02	Projet de construction d'un marché à ADISI par WHH/MAHAGI avec le financement de la BMZ	Echelle	1/100
		Date	Mars 2024
		Designer	Ir. Root SAFARI



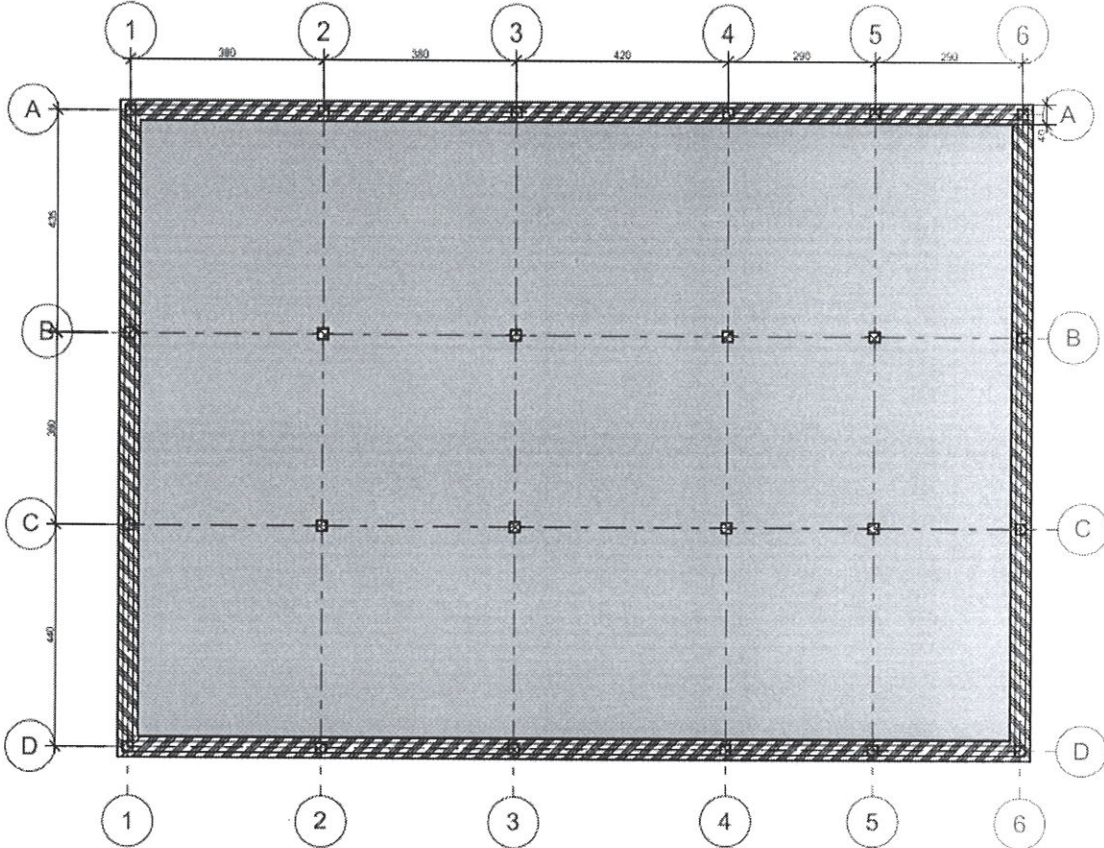
COUPE DU PAVILLON



PLAN N°	WELT HUNGER HILFE	COUPE	
03	Projet de construction d'un marché à ADISI par WHH/MAHAGI avec le financement de la BMZ	Echelle	1/100
		Date	Mars 2024
		Designer	Ir. Root SAFARI

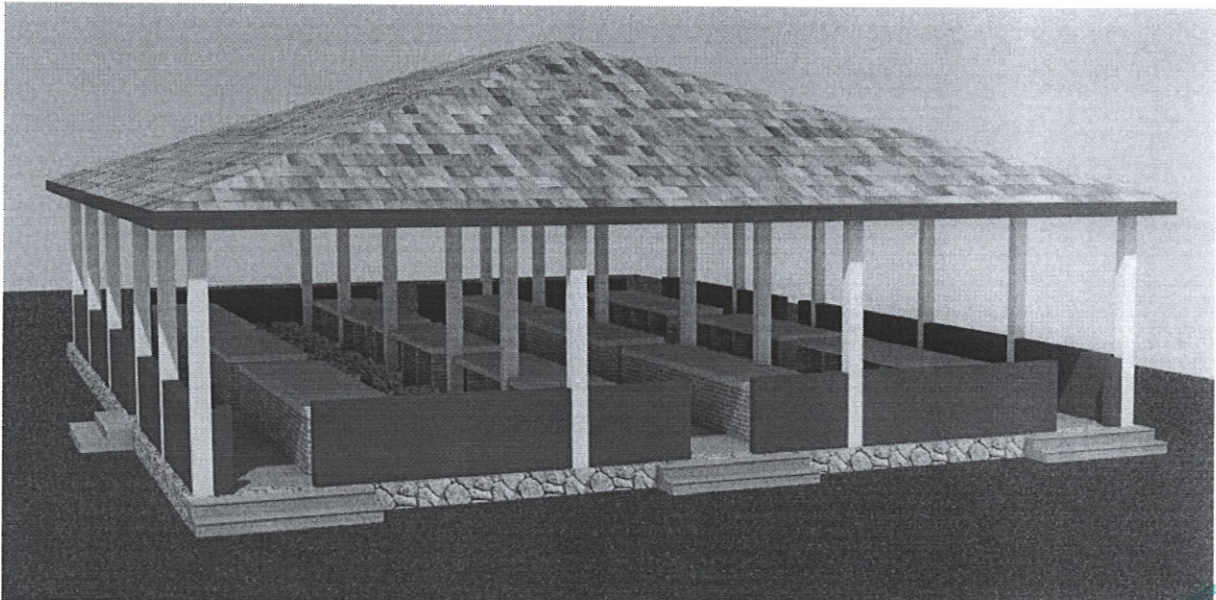


PLAN DE FONDATION PAVILLON

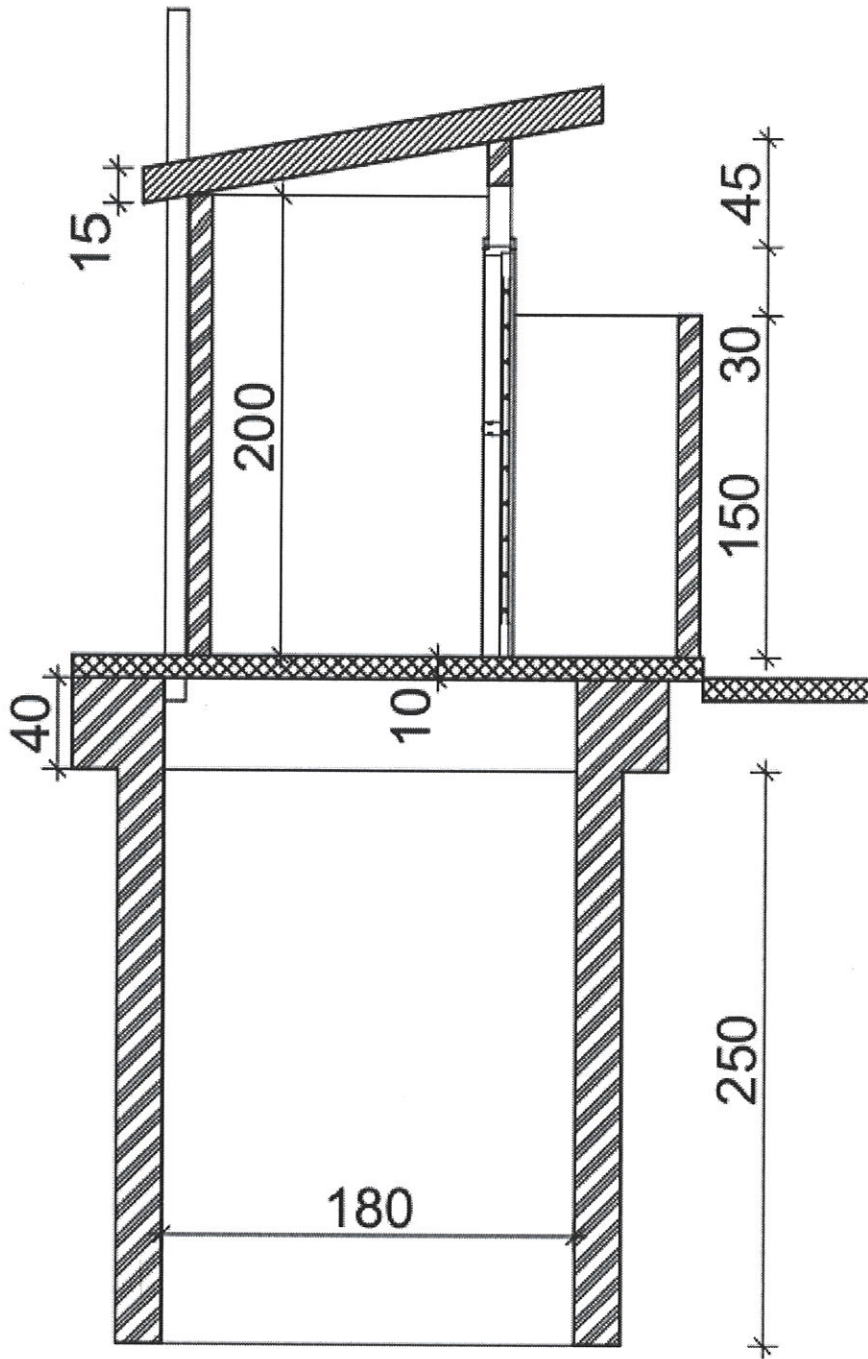


PLAN N°	WELT HUNGER HILFE	Vue en plan Fondation	
01	Projet de construction d'un marché à ADISI par WHH/MAHAGI avec le financement de la BMZ	Echelle	1/100
		Date	Mars 2024
		Designer	Ir. Root SAFARI

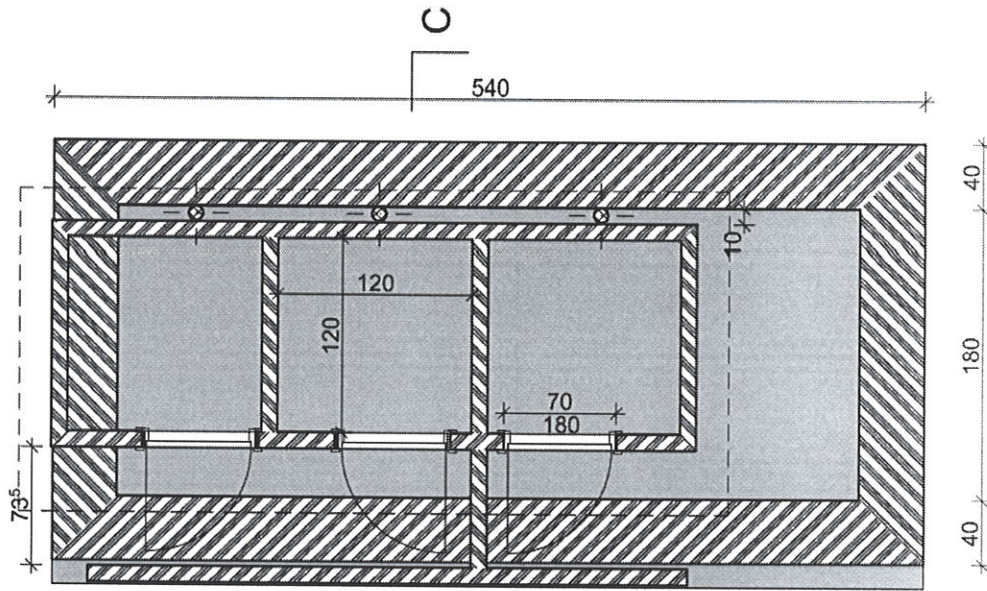
PERSPECTIVE DU PAVILLON



COUPE



VUE EN PLAN



PERSPECTIVE DU BLOC LATRINE

